

salles-la-source

# Cascade : les opposants refoulés de la préfecture

l'essentiel

Une quarantaine d'opposants au projet d'autorisation d'exploitation d'une chute d'eau dans le site inscrit de Salles-la-Source ont manifesté hier bruyamment place Foch à Rodez alors que le Coderst se réunissait pour décider de l'avenir de la cascade.

Hier à la préfecture de Rodez, à l'occasion du passage pour la seconde fois en deux ans devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du projet de renouvellement de la concession hydroélectrique du site de Salles-la-Source, une quarantaine d'opposants au projet, tous membres de l'association « Ranimons la cascade! », sont venus manifester place Foch leur vindicte envers un dossier des plus épineux.

« Ranimons la cascade! » avait prévu de faire entendre sa voix. Chose promise, chose due. Pétards, tambours, cornes de brume et porte-voix ont résonné plus d'une heure hier après-midi donnant le tempo d'une opposition entre policiers d'une part et manifestants de l'autre. Bernard Gauvain, président de « Ranimons la cascade! » et Yves Garric, porte-voix humain



Manifestation plutôt bon enfant et pacifique hier place Foch à Rodez. Seule une échauffourée entre manifestants et forces de l'ordre barrant l'entrée à la préfecture a éclaté hier vers 16 heures. / Photo DDM, Jérôme Rivet

d'un jour, n'ont cessé d'énumérer sous les fenêtres de la préfecture de l'Aveyron la « longue liste des irrégularités du dossier » suppliant le Coderst de « dire non à ce projet insensé. » Pour Bernard Gauvain, « le CODERST va statuer sans entendre les principaux intéressés, qui disposent pourtant de la meilleure connaissance du site et du dossier. Pire, il va statuer sans les entendre sur la sécurité de l'installation. La participa-

tion d'une association concernée est pourtant tout à fait autorisée par la loi. Enfin, dans cette commission, l'administration est juge et partie puisqu'elle dispose de presque la moitié des voix et qu'elle nomme une partie des participants et que c'est elle qui a instruit le dossier. » Après une chanson adressée à une préfète qui disent-ils, « se défause sur la justice et sera responsable de l'anéantisse-

ment du développement local pour dix ans en cas d'autorisation du projet », les manifestants ont brièvement tenté une percée du cordon policier à l'heure du goûter. Offensive repoussée sans ménagement mais sans coups échangés.

En attendant la suite désormais judiciaire du dossier, les 248 adhérents de « Ranimons la cascade! » auront appris hier soir avec contentement la condamnation du concessionnaire

par le tribunal administratif de Toulouse à verser 110 000€ plus les frais de justice à la commune de Salles-la-Source au titre des redevances annuelles non perçues depuis 2006. Une première victoire pour les opposants. « Pour qui sait un peu lire entre les lignes, explique Yves Garric, le ce vote du Coderst constitue un cinglant désaveu à l'administration à propos de son projet d'arrêté sur la microcentrale et la cascade de Salles-la-Source. Ce n'est en effet qu'une très courte majorité relative que, malgré ses tentatives renouvelées de passage en force, elle a pu obtenir au moment du vote. Et cela grâce à ses représentants qui siègent au comité. Pour nous, il s'agit là d'une véritable victoire. Merci à ceux qui ont voté en conscience. » Rendez-vous à la prochaine manifestation car les opposants se sont dits « déterminés à ne rien lâcher ».

Jérôme Rivet

## LE CODERST A DIT OUI AU PROJET

Les 18 membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ont voté pour le renouvellement de la concession hydroélectrique du site de Salles-la-Source. Détail du vote : 8 voix pour, 5 voix contre et cinq abstentions.